



# TALENTS DE FAMILLE

**SÉLECTION INTERNATIONALE MUSICALE ET DE PERFORMING ARTS  
POUR JEUNES  
À L'OCCASION DU PÈLERINAGE DES FAMILLES  
ET DE LA RENCONTRE AVEC LE PAPE FRANÇOIS  
26 OCTOBRE 2013**

## **RÈGLEMENT**

### **Le Pèlerinage des familles**

Les 26 et 27 Octobre 2013, se tiendra à Rome, le Pèlerinage des familles sur la Tombe de saint Pierre, qui se terminera par la rencontre des familles avec le Pape.

### **Musique et témoignage chrétiens**

Le 26 Octobre, à partir de 11h00 et jusqu'à environ 17h00, sur la Place du Peuple, aura lieu une « Fête de la musique et du témoignage chrétiens », qui se développera à travers des animations, des musiques, des témoignages et des *performing arts*, afin d'accueillir les familles et les accompagner tout au long de l'après-midi.

### **La sélection « Talents de famille »**

« Talents de famille » n'est pas un concours, mais une sélection sans nombre minimum ou maximum de personnes sélectionnées, dont le but est de trouver des propositions artistiques susceptibles d'être mises en valeur au cours de l'événement qui se tiendra sur la Place du Peuple. Les propositions peuvent être envoyées par des chanteurs, des groupes musicaux ou vocaux, des *performers*.

### **Caractéristiques des candidats**

Les candidats doivent :

- 1) être âgés entre 18 et 32 ans ;
- 2) ne pas être des artistes professionnels ;
- 3) s'équiper de la base de la chanson, si nécessaire ;
- 4) proposer des performances qui ne nécessitent pas de temps de préparation prolongée sur scène et qui peuvent être utilisées sans mise en scène de décors. Les chorégraphies sont, par contre, très appréciées, dans la limite prévue des dimensions de la scène (environ 10X8m) ;
- 5) proposer des performances dont la durée est au maximum de 4 minutes.

## **Comment participer à la sélection « Talents de famille »**

Jusqu'au 10 Septembre 2013, les candidats doivent envoyer le matériel suivant à l'adresse mail [roma2013@family.va](mailto:roma2013@family.va) :

- 1) la fiche d'inscription dûment remplie dans son intégralité ;
- 2) un Mp3 (en pièce jointe) ou un *lien* de la chanson proposée, ou la vidéo de la performance ;
- 3) le texte de la chanson ou le texte intégral de la performance dans n'importe quelle langue avec une traduction en italien.

Toute personne ayant des difficultés techniques dans l'envoi est priée d'écrire immédiatement à l'adresse mail ci-dessus afin de trouver une solution alternative. L'organisation de la sélection enverra à tous un reçu par mail du matériel parvenu : toute personne n'ayant pas reçu ce mail est priée d'écrire à l'adresse mail ci-dessus. Une réponse concernant le résultat de la sélection sera fournie à tous les participants.

## **Le thème**

Chaque proposition artistique doit avoir comme référence le thème « La joie d'être une famille ».

## **Chronologie de la sélection**

- 1) 10 Septembre 2013 : date limite d'envoi des propositions.
- 2) 30 Septembre 2013 : date limite pour la communication des résultats.
- 3) 25 Octobre 2013 : disponibilité à être présents à Rome pour un atelier de formation, ainsi que pour les répétitions. L'heure et le lieu seront communiqués aux personnes concernées.
- 4) 26 Octobre 2013 : Fête de la musique et du témoignage chrétiens.

## **Informations finales**

La participation à la sélection est totalement gratuite et ne doit parallèlement comporter pour l'organisation aucun type de coûts directs, indirects ou accessoires.

Toute participation doit donc être irrévocablement comprise comme étant de nature volontaire et gratuite, et effectuée par des jeunes de plus de 18 ans non professionnels (par ex. des étudiants, ne pouvant s'agir en aucun cas de « travailleurs du spectacle »)<sup>1</sup>.

## **Titulaire de la sélection**

Le titulaire de la sélection est le « Conseil pontifical pour la famille », situé dans la Cité du Vatican. Le Responsable de la gestion de la sélection est l'Association Hope – Formation, Spectacles et événements au service de l'Église.

---

### <sup>1</sup> **Réservé aux seules personnes sélectionnées**

Toute personne sélectionnée devra signer une autorisation d'utilisation de son image personnelle, appropriée et gratuite, afin de permettre l'inclusion de sa proposition artistique dans le cadre d'un événement de nature publique et/ou télévisée. En outre, sous réserve de conformité avec les dispositions de la loi sur les droits d'auteur, il est entendu et accepté par tout participant, et sous peine d'exclusion, que les enregistrements audio, vidéo ou multimédia utilisés dans la proposition artistique (par ex. *ban*, chanson, base musicale, images ou autres) sont entièrement utilisables de la part de l'initiateur, de l'utilisateur, du participant ou de ses ayants droit ; que rien n'est dû par l'organisation pour leur utilisation dans le cadre d'un événement public et/ou télévisé, et/ou pour toute éventuelle fixation ou enregistrement ; que sur ces derniers, nul ne peut réclamer, à aucun titre, des droits de nature économique. Enfin, toute personne sélectionnée devra prendre en charge de façon autonome ses déplacements, ses repas et son éventuel hébergement durant les jours jugés nécessaires, selon les nécessités de l'organisation.